Image not found or type unknown

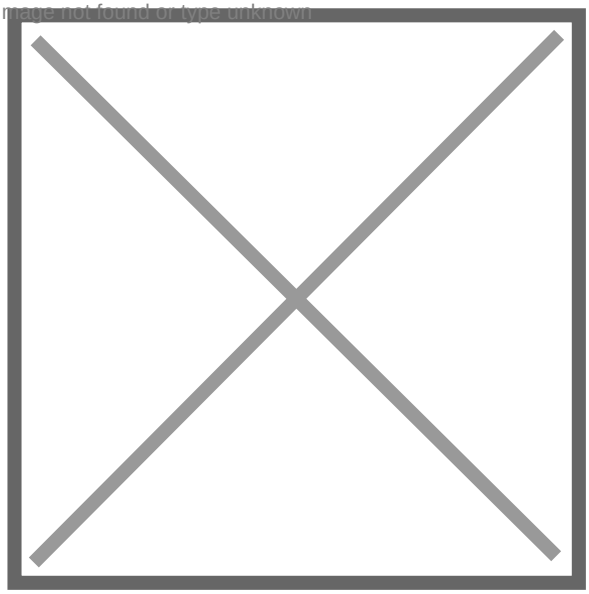

Mariage avec un algérien non résident en france

Par **mimi13**, le **19/05/2013** à **19:04**

Bonjour à tous!
J'aimerai savoir quelles sont les démarches et procédures pour se marier avec quelqu'un qui habite en Algérie, sachant que moi je porte la nationalité française.
-Est-ce qu'on doit faire l'acte de mariage en Algérie,si c'est le cas pendant combien de temps il aura le visa?
-Ou bien le faire en France?
Merci de me répondre.J'attends vos conseils et avis.

Par **amajuris**, le **19/05/2013** à **19:25**

bjr,
vous pouvez vous marier ou vous voulez.
concernant les formalités, elles varient suivant le pays ou a lieu le mariage.
si le mariage a lieu à l'étranger, il faudra faire la transcription en france pour que votre mariage figure sur votre état-civil.
le mariage avec un étranger ne donne pas droit automatiquement à un titre de séjour pour le conjoint étranger.
extrait du site: http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F21614.xhtml

Le mariage célébré à l’étranger entre 2 personnes, dont l'une au moins est Française, doit remplir certaines conditions pour être valable.

Si les futurs époux se marient devant une autorité locale étrangère, le mariage doit être célébré selon les formes en vigueur dans le pays de célébration.

Par ailleurs, pour que le mariage (célébré devant une autorité française ou une autorité locale étrangère) soit reconnu en France, les futurs conjoints doivent remplir les conditions requises prévues par la loi française pour pouvoir se marier. Ils doivent notamment être âgés d'au moins 18 ans. Ils doivent accomplir des formalités spécifiques avant et après la célébration du mariage.
cdt

Par **mimi13**, le **19/05/2013** à **19:30**

Merci pour votre réponse.

Par **mimi13**, le **19/05/2013** à **20:02**

Et savez-vous combien de temps prendra cette demande?

Par **amajuris**, le **20/05/2013** à **00:14**

bsr,
la procédure de regroupement familial concernant l'étranger vivant en france et qui veut faire venir sa famille en france.
dans le cas de mimi13, son cas est différent car mmimi12 a la nationalité française et il faut que son époux demande un titre de séjour comme conjoint de français.
pour les conditions voir ma réponse précédente.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés